



MINISTÈRE DES ARMÉES



Marseille, le 29 juin 2020

N° **076**/ARM/SCA/GSBDD MRS/SSV/NP

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

GSBDD MARSEILLE-AUBAGNE

Service Soutien Vie

Cercle mess

NOTE

OBJET : Fonctionnement du site des Bains Militaires

ANNEXES : 7 annexes

Dans un contexte particulier, nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des bains militaires qui aura lieu du **samedi 11 juillet 2020 au 6 septembre 2020, du mardi au dimanche. La saison sera prolongée les week-ends du 12 et 13 septembre, 19 et 20 septembre, 26 et 27 septembre et 3 et 4 octobre 2020.** (Sous réserve de validation par la commission de sécurité)

Cette saison fonctionnera avec des activités adaptées, décrites en annexe I.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise COVID 19, il sera demandé à chaque membre de bien vouloir respecter tous les gestes barrières (distanciation sociale, ...), qui seront rappelés sur le site internet du Cercle et sur place.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des Armées et de leurs familles.

André DUMOND
Directeur du cercle mess
de la base de défense de Marseille-Aubagne



Annexe I à la note de service N° 076/ARM/SCA/GSBDD MRS/SSV/NP du 29 juin 2020

ACTIVITES	STATUT	OBSERVATIONS
Accueil	Oui	
Entrée journée	Oui	- Personnel civil et militaire en activité - Invités
Plage surveillée	Oui	
Pataugeoire	Oui	
Piscine	Non	
WC et douche	Oui	- Uniquement rez-de-chaussée (Contraintes liées COVID 19) Nettoyage permanent par personnel dédié
Transat et parasol	Non	- Contraintes liées COVID 19
Cabine	Oui	
Parking	Oui	
Crique	Non	- Travaux programmés automne 2020
Restauration à table	Non	- contraintes liées COVID 19
Snack	Oui	- A l'étage - Formule « repas de service » du mardi au vendredi
Bar	Oui	- A l'étage

CATEGORIE D'AYANT DROIT/ TARIFICATION

Catégorie	Dénomination	Abonné saison	Enfant(s) saison			Vignette parking	Cabine (1)	Journée
			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et plus			
1	Militaire en activité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Civil du MINARM en activité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
2	Retraité militaire et civil du MINARM veuf(ve)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire membre							
3	Reserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Parrainage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

(1) Les clients devront apporter leurs cadenas

Catégorie	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) saison Enfant(s) < 5ans et -- de 18 ans			Vignette parking	Cabine	Journée
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et plus			
1	Militaire en activité	50 €/P	50 €/P	30 €	25 €	20 €	20 €	120 €	10 € (2)
	Civil du MINARM en activité	50 €/P	50€/P	30 €	25 €	20 €	20 €	120 €	10 € (2)
2	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve)	180 €/P	180 €/P	70 €	70 €	70 €	40 €	120 €	
	Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire membre								
3	Reserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	180 €/P	180 €/P	70 €	70 €	70 €	40 €	120 €	
	Parrainage	220 €/P	220 €/P	80 €	80 €	80 €	40 €	120 €	

PARKING JOURNEE

INTITULE	Tarif
Parking_journée	10,00 € la journée

(2) Le militaire ou civil en activité devront présenter une carte professionnelle en cours de validité

HORAIRES

IMPORTANT

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies.

- 1- En cas de report d'ouverture, la date de fermeture ne sera pas reportée : aucun remboursement ne pourra être réclamé.
- 2- En cas d'annulation de l'ouverture de la saison, aucune indemnité ne pourra être réclamée hors le remboursement de l'abonnement.
- 3- Le prorata et la demi-saison ne seront pas autorisés cette année.

- **Période de juillet et Août 2020**

- o Ouverture du site – snack 1^{er} étage - surveillance baignade de mer (hors crique)
 - 10h00 – 20h00 du mardi au dimanche

- **Période septembre – octobre 2020**

- o Ouverture du site – snack 1^{er} étage - surveillance baignade de mer (hors crique)
 - 11h00 – 19h00 du mardi dimanche (du 1^{er} au 6 septembre)
 - 11h00 – 19h00 les weekends du 12 et 13 ; 19 et 20 ; 26 et 27 septembre
 - 11h00 – 19h00 le week-end du 3 et 4 octobre

CONDITIONS D'ACCES

1/ Inscriptions :

Les bulletins d'adhésion pour l'obtention de la carte d'abonnement saisonnière 2020 peuvent être retirés et retournés comme suit :

- Au secrétariat du cercle mess de garnison (GANTEAUME), 2 boulevard Charles Livon 13007 Marseille du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 à compter du 1^{er} juillet 2020

La dépose du dossier n'implique pas obligatoirement l'obtention de la carte d'accès aux Bains Militaires.

Ces bulletins seront aussi téléchargeables sur le site : www.cercle-mess-marseille.fr

- Espace ATLAS Audeoud
 Ste Marthe
 Rendu

Par ailleurs une permanence sera assurée (de 8h00 à 13h00) au sein de chaque espace ATLAS pour la réception des dossiers et l'obtention des cartes

Lundi 06 juillet 2020 : Audeoud

Mardi 07 juillet 2020 : Rendu

Mercredi 08 juillet 2020 : Ste Marthe

2/ Stationnement :

Des aires de stationnement pour véhicule sont mises à la disposition des membres des Bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette délivrée à raison d'une par dossier. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Pour l'obtention de cette vignette, une photocopie de la carte verte d'assurance en cours de validité est demandée.

▲ Des contrôles seront effectués de manière aléatoire, tout véhicule ne possédant pas de vignette déclencherà une exclusion temporaire du propriétaire de ce dernier :

- 1^{ère} fois : 1 semaine ;
- 2^{ème} fois : définitive.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux Bains Militaires (chemin du génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec intervalle de cinq minutes.

3/ Usager :

Les **enfants mineurs** doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement par une personne **responsable**.

Les usagers louant une cabine à la saison peuvent y stocker leur matériel personnel (transat, ...).

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du Club Sportif et Artistique de Marseille (C.S.A.M.) devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des Bains Militaires pendant la saison.

4/ personnel en activité en service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de **la restauration de service des jours travaillés** (du **mardi au vendredi** de 12h00 à 14h00 uniquement). Ils présenteront à l'entrée leur carte d'identité militaire ou professionnelle en cours de validité. En cas de dépassement de l'horaire (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de l'entrée journalière.

Du mardi au vendredi, de 07h30 à 9h30, les formations de la base de Défense Marseille – Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser les installations des Bains Militaires pour leur personnel (prévenir pour réserver créneaux).

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné.
- La baignade doit être encadrée et surveillée.
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation.
- Un contact aura été pris avec le directeur du cercle 48h minimum avant l'activité.
- Respect stricte des limites de la baignade en mer.
- Toute dégradation sera imputée à la formation.
- Avant le départ du détachement, le cadre responsable s'assurera que les lieux sont laissés en bon état.

Exclusion :

Tout manquement à la réglementation des Bains Militaires entraînera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation.

5/ Privatisation :

Des manifestations officielles sportives, de rayonnement ou de cohésion ainsi que privées, compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction militaire et l'accord du délégataire.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit des prestations officielles ou privées.

A ce titre, les horaires de fermeture au profit de la clientèle peuvent être modifiés.

6/ Contact :

Directeur du cercle : SACE André DUMOND @ : andre.dumond@intradef.gouv.fr

Directeur adjoint : TSEF2 Loïc THOMAS @ : loic3.thomas@intradef.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION POUR LA SAISON 2020
PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL EN ACTIVITE

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « Bains Militaires » et m'engage à respecter le règlement du Cercle Mess et le règlement intérieur des Bains Militaires.

NOM : _____ Prénom : _____ Grade : _____ Unité : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone bureau : _____

Adresse @ (1): _____

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

	Prix	Nombre	Total
Adulte et enfant > 18 ans	50.00 €		
1^{er} Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	30.00 €		
2^{ème} Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	25,00 €		
3^{ème} et plus Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	20.00 €		
Cabine	120.00 €		
Vignette parking	20.00 €		
Immatriculation			
TOTAL			

Joindre obligatoirement le paiement et les pièces justificatives lors du dépôt du dossier.
Chèque à établir à l'ordre du « CERCLE MESS ».

Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (Photocopies):

- Carte d'identité militaire ou professionnelle ;
- Justificatifs pour conjoint et enfants (attestation employeur, livret de famille, déclaration fiscale de l'année, ...);
- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**

(1) Je soussigné (e), _____, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives du cercle mess.

Signature :

CHARTE DE L'USAGER

Les personnes ayant accès aux bains militaires doivent se conformer au règlement affiché, dès l'entrée sur le site, ainsi qu'accepter la note d'organisation.

Les enfants mineurs n'ont pas le droit aux invités et ne peuvent pénétrer seuls sur le site.

La baignade, régie par la signalétique réglementaire (panneau et flamme) est par ailleurs surveillée uniquement aux endroits et heures prévues, et se fait aux risques et périls de chacun en dehors de ces dispositions.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit des prestations officielles ou privées.

Il est interdit de pique-niquer.

Les animaux sont interdits sur le site.

La détention de cette carte implique l'adhésion pleine et entière à la note de service

Aucun paiement en espèce n'est accepté – Carte bleue sans minimum de montant.

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores, propreté, ...)

INFORMATION COVID 19

Il est rappelé à tout usager des Bains Militaires de respecter scrupuleusement les gestes barrières (Distanciation)

BULLETIN D'ADHESION POUR LA SAISON 2020

Retraité militaire du MINARM (membre d'un cercle) <input type="checkbox"/>	Réserviste sous contrat <input type="checkbox"/>
Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle) <input type="checkbox"/>	Réserviste et honoraire <input type="checkbox"/>
Veuf/ ve (membre d'un cercle) <input type="checkbox"/>	Réserve citoyenne (S/C d'un contrat en cours) <input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « Bains Militaires » et m'engage à respecter le règlement du Cercle Mess et le règlement intérieur des Bains Militaires.

NOM : _____ Prénom : _____

N° de carte de membre en cours de validité (2020) : _____

Téléphone domicile : _____

Adresse @ (1): _____

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

	Prix	Nombre	Total
Adulte et enfant > 18 ans	180.00 €		
1^{er} Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	70.00 €		
2^{ème} Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	70,00 €		
3^{ème} et plus Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	70.00 €		
Cabine	120.00 €		
Vignette parking	40.00 €		
Immatriculation			
TOTAL			

Joindre obligatoirement le paiement et les pièces justificatives lors du dépôt du dossier.
Chèque à établir à l'ordre du « CERCLE MESS ».

Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (photocopies) :

- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
 - Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**
- (2) Je soussigné (e), _____, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives du cercle mess.

Signature :

CHARTRE DE L'USAGER

Les personnes ayant accès aux bains militaires doivent se conformer au règlement affiché, dès l'entrée sur le site, ainsi qu'accepter la note d'organisation.

Les enfants mineurs n'ont pas le droit aux invités et ne peuvent pénétrer seuls sur le site.

La baignade, régie par la signalétique réglementaire (panneau et flamme) est par ailleurs surveillée uniquement aux endroits et heures prévues, et se fait aux risques et périls de chacun en dehors de ces dispositions.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit des prestations officielles ou privées.

Il est interdit de pique-niquer.

Les animaux sont interdits sur le site.

La détention de cette carte implique l'adhésion pleine et entière à la note de service

Aucun paiement en espèce n'est accepté – Carte bleue sans minimum de montant.

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores, propreté, ...)

INFORMATION COVID 19

Il est rappelé à tout usager des Bains Militaires de respecter scrupuleusement les gestes barrières (Distanciation)

BULLETIN D'ADHESION POUR LA SAISON 2020
PARRAINAGE

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « Bains Militaires » et m'engage à respecter le règlement du Cercle Mess et le règlement intérieur des Bains Militaires.

PARRAINS :

NOM : _____ Prénom : _____ Grade : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Grade : _____

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

	Prix	Nombre	Total
Adulte et enfant > 18 ans	220.00 €		
1^{er} Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	80.00 €		
2^{ème} Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	80,00 €		
3^{ème} et plus Enfant à partir de 5 ans et < 18 ans	80.00 €		
Cabine	120.00 €		
Vignette parking	40.00 €		
Immatriculation			
TOTAL			

Joindre obligatoirement le paiement et les pièces justificatives lors du dépôt du dossier.
Chèque à établir à l'ordre du « CERCLE MESS ».

Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription:

- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, à partir de 5 ans.

(3) Je soussigné (e), _____, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives du cercle mess.

Signature :

CHARTRE DE L'USAGER

Les personnes ayant accès aux bains militaires doivent se conformer au règlement affiché, dès l'entrée sur le site, ainsi qu'accepter la note d'organisation.

Les enfants mineurs n'ont pas le droit aux invités et ne peuvent pénétrer seuls sur le site.

La baignade, régie par la signalétique réglementaire (panneau et flamme) est par ailleurs surveillée uniquement aux endroits et heures prévues, et se fait aux risques et périls de chacun en dehors de ces dispositions.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit des prestations officielles ou privées.

Il est interdit de pique-niquer.

Les animaux sont interdits sur le site.

La détention de cette carte implique l'adhésion pleine et entière à la note de service

Aucun paiement en espèce n'est accepté – Carte bleue sans minimum de montant.

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores, propreté, ...)

INFORMATION COVID 19

Il est rappelé à tout usager des Bains Militaires de respecter scrupuleusement les gestes barrières (Distanciation)

BULLETIN DE DEMANDE DE PARRAINAGE

▲ Seule la catégorie 1 peut parrainer

Nous soussignons,

1^{er} parrain : NOM : _____ Prénom : _____

2^{ème} parrain : NOM : _____ Prénom : _____

NOM	Prénom	Date de naissance

Demandons de pouvoir parrainer :

Fait à _____ Le _____
Signature 1^{er} parrain Signature 2^{ème} parrain

Avis du directeur du cercle mess :

Décision du COM BDD :

CHARTRE DE L'USAGER

Les personnes ayant accès aux bains militaires doivent se conformer au règlement affiché, dès l'entrée sur le site, ainsi qu'accepter la note d'organisation.

Les enfants mineurs n'ont pas le droit aux invités et ne peuvent pénétrer seuls sur le site.

La baignade, régie par la signalétique réglementaire (panneau et flamme) est par ailleurs surveillée uniquement aux endroits et heures prévues, et se fait aux risques et périls de chacun en dehors de ces dispositions.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit des prestations officielles ou privées.

Il est interdit de pique-niquer.

Les animaux sont interdits sur le site.

La détention de cette carte implique l'adhésion pleine et entière à la note de service

Aucun paiement en espèce n'est accepté – Carte bleue sans minimum de montant.

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores, propreté, ...)

INFORMATION COVID 19

Il est rappelé à tout usager des Bains Militaires de respecter scrupuleusement les gestes barrières (Distanciation)